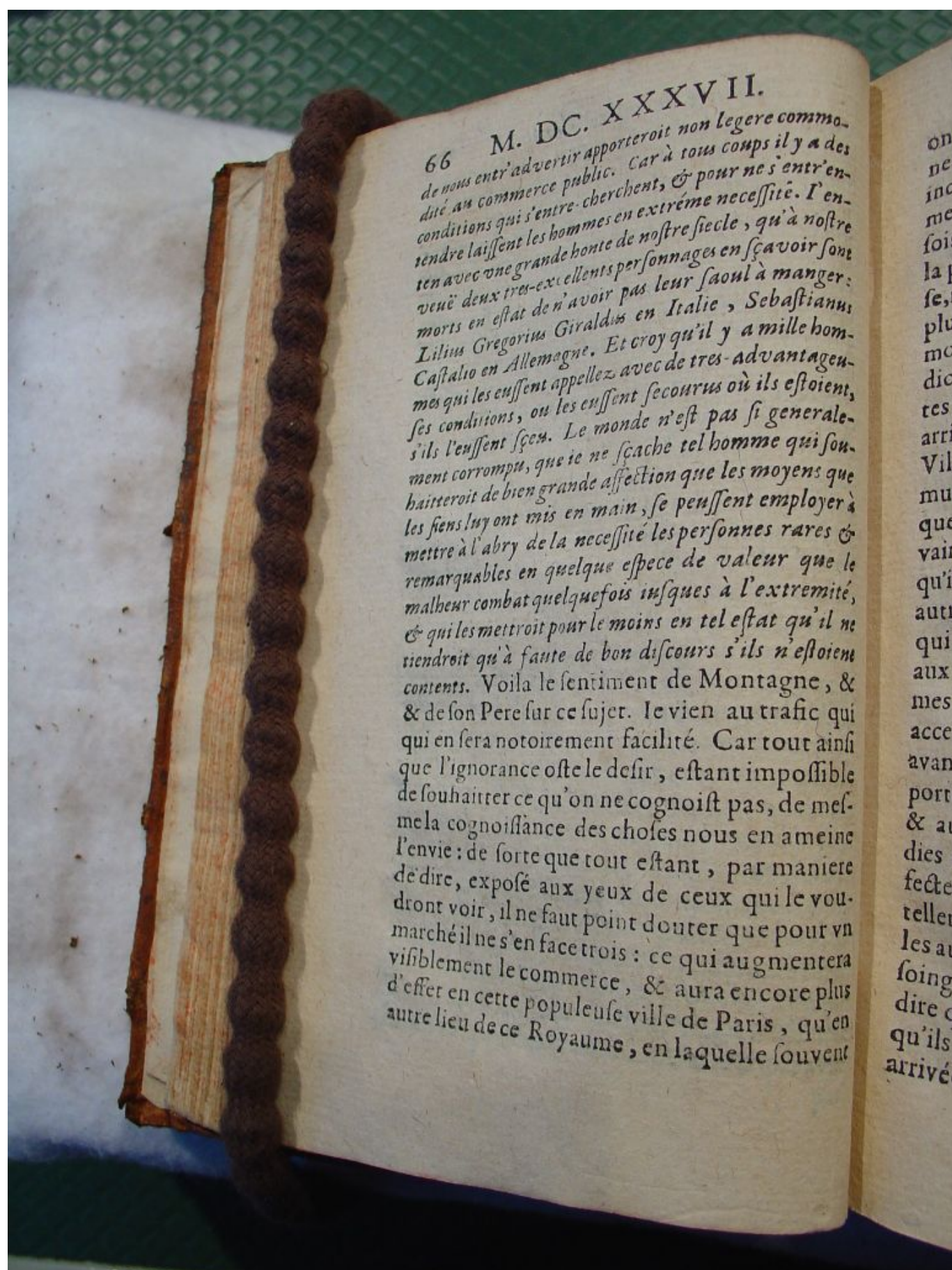


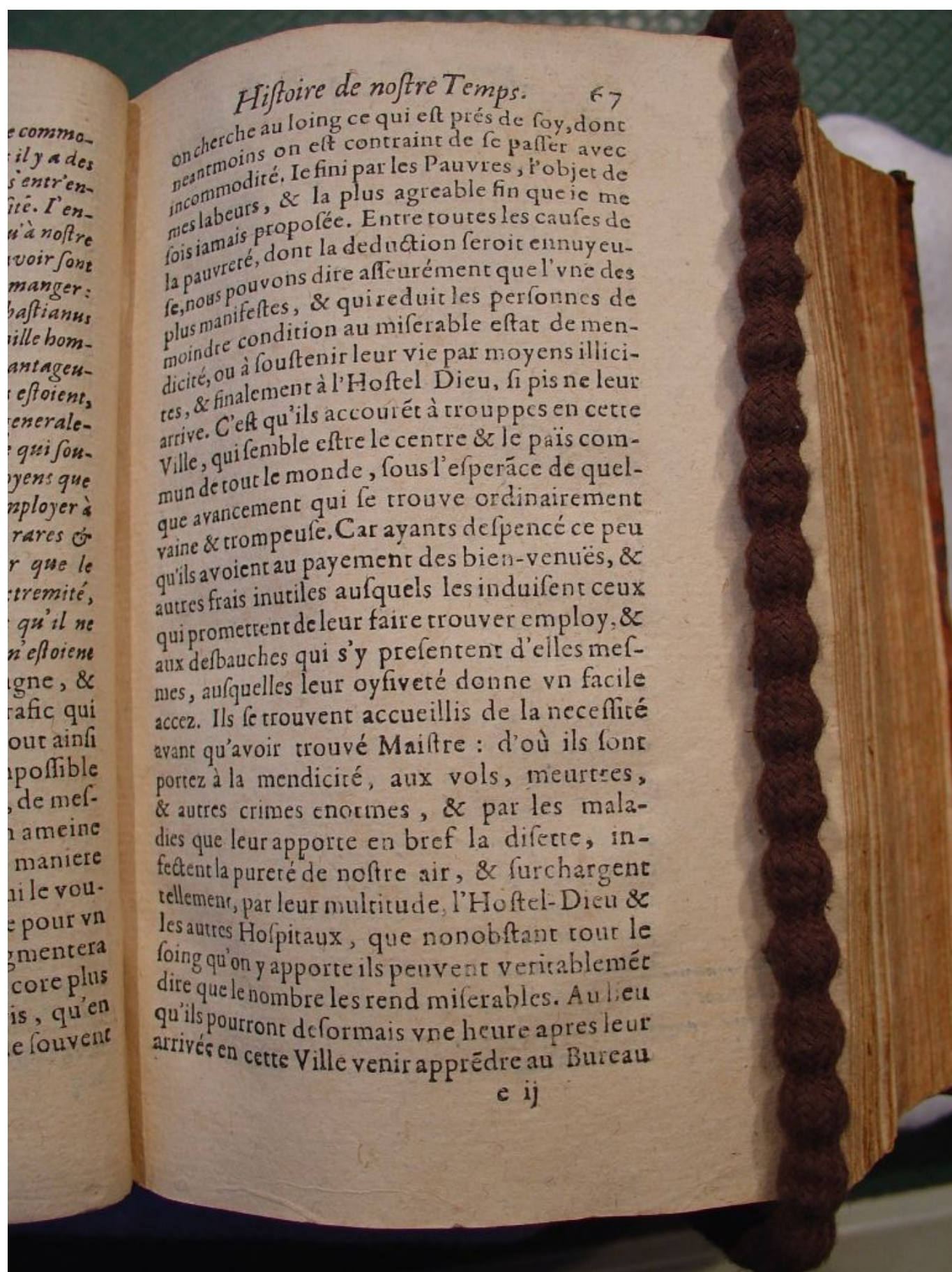
1637_066.jpg



66 M. DC. XXXVII.
 de nous entr'advertir apporteroit non legere commo-
 dité au commerce public. Car à tous coups il y a des
 conditions qui s'entre-cherchent, & pour ne s'entr'en-
 tendre laissent les hommes en extrême necessité. L'en-
 ten avec vne grande honte de nostre siecle, qu'à nostre
 veuë deux tres-excellents personnages en sçavoir sont
 morts en estat de n'avoir pas leur saoul à manger:
 Lilius Gregorius Giraldus en Italie, Sebastianus
 Castalio en Allemagne. Et croy qu'il y a mille hom-
 mes qui les eussent appelez avec de tres-advantagen-
 ses conditions, ou les eussent secourus où ils estoient,
 s'ils l'eussent sçeu. Le monde n'est pas si generale-
 ment corrompu, que ie ne sçache tel homme qui sou-
 haiteroit de bien grande affection que les moyens que
 les siens luy ont mis en main, se peussent employer à
 mettre à l'abry de la necessité les personnes rares &
 remarquables en quelque espece de valeur que le
 malheur combat quelquefois iusques à l'extremité,
 & qu'il les mettroit pour le moins en tel estat qu'il ne
 tiendroit qu'à faute de bon discours s'ils n'estoient
 contents. Voila le sentiment de Montagne, &
 & de son Pere sur ce sujet. Je vien au trafic qui
 qui en sera notoirement facilité. Car tout ainsi
 que l'ignorance oste le desir, estant impossible
 de souhaitter ce qu'on ne cognoist pas, de mes-
 mela cognoissance des choses nous en ameine
 l'envie: de sorte que tout estant, par maniere
 de dire, exposé aux yeux de ceux qui le vou-
 dront voir, il ne faut point douter que pour vn
 marché il ne s'en face trois: ce qui augmentera
 visiblement le commerce, & aura encore plus
 d'effet en cette populeuse ville de Paris, qu'en
 autre lieu de ce Royaume, en laquelle souvent

on
 ne
 inc
 me
 fois
 la p
 se,
 plu
 mo
 dic
 tes
 arri
 Vill
 mu
 que
 vair
 qu'il
 autr
 qui
 aux
 mes
 accer
 avan
 porte
 & au
 dies
 fecte
 tellen
 les au
 soing
 dire q
 qu'ils
 arrivé

1637_067.jpg

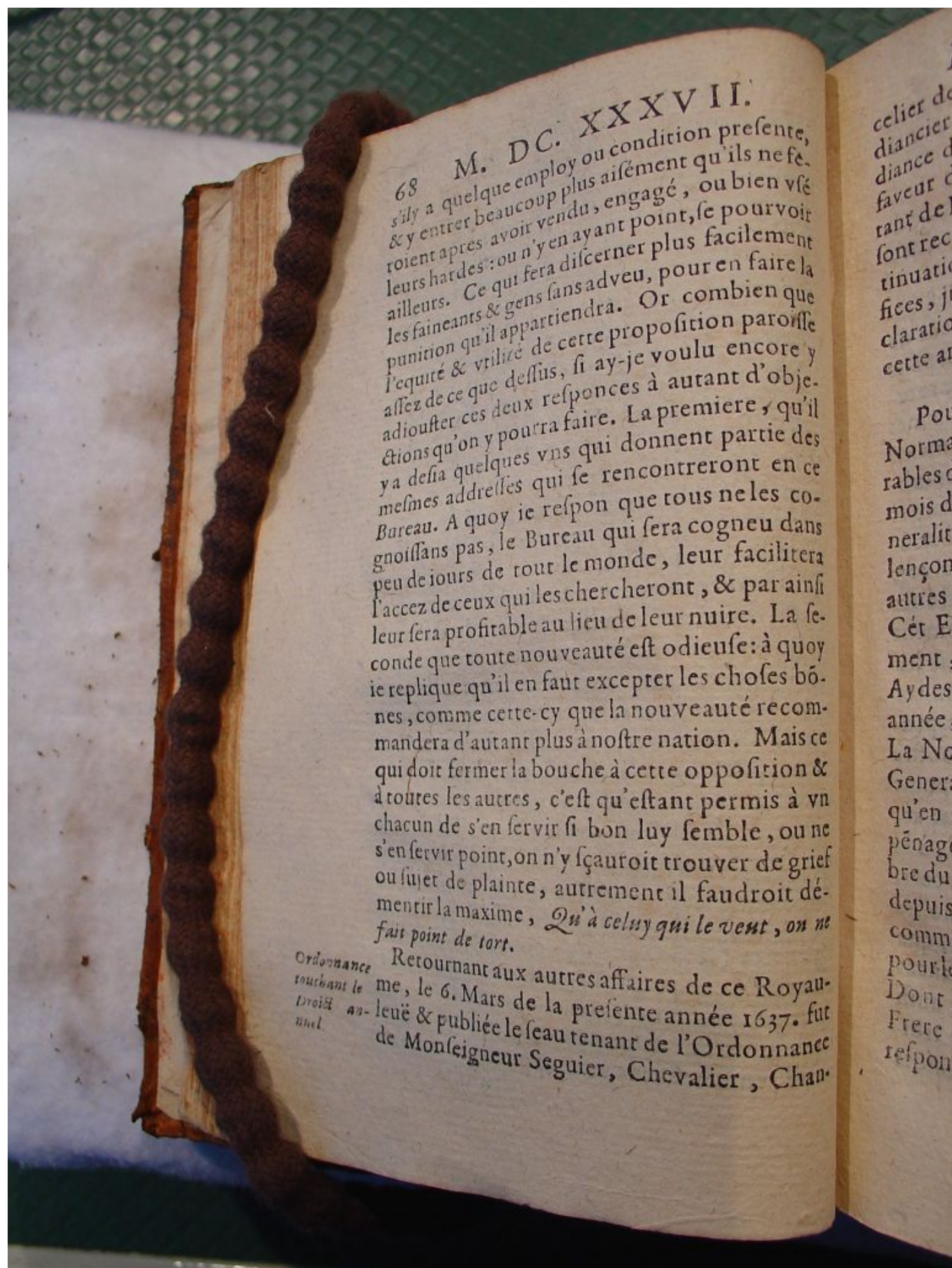


Histoire de nostre Temps. 67

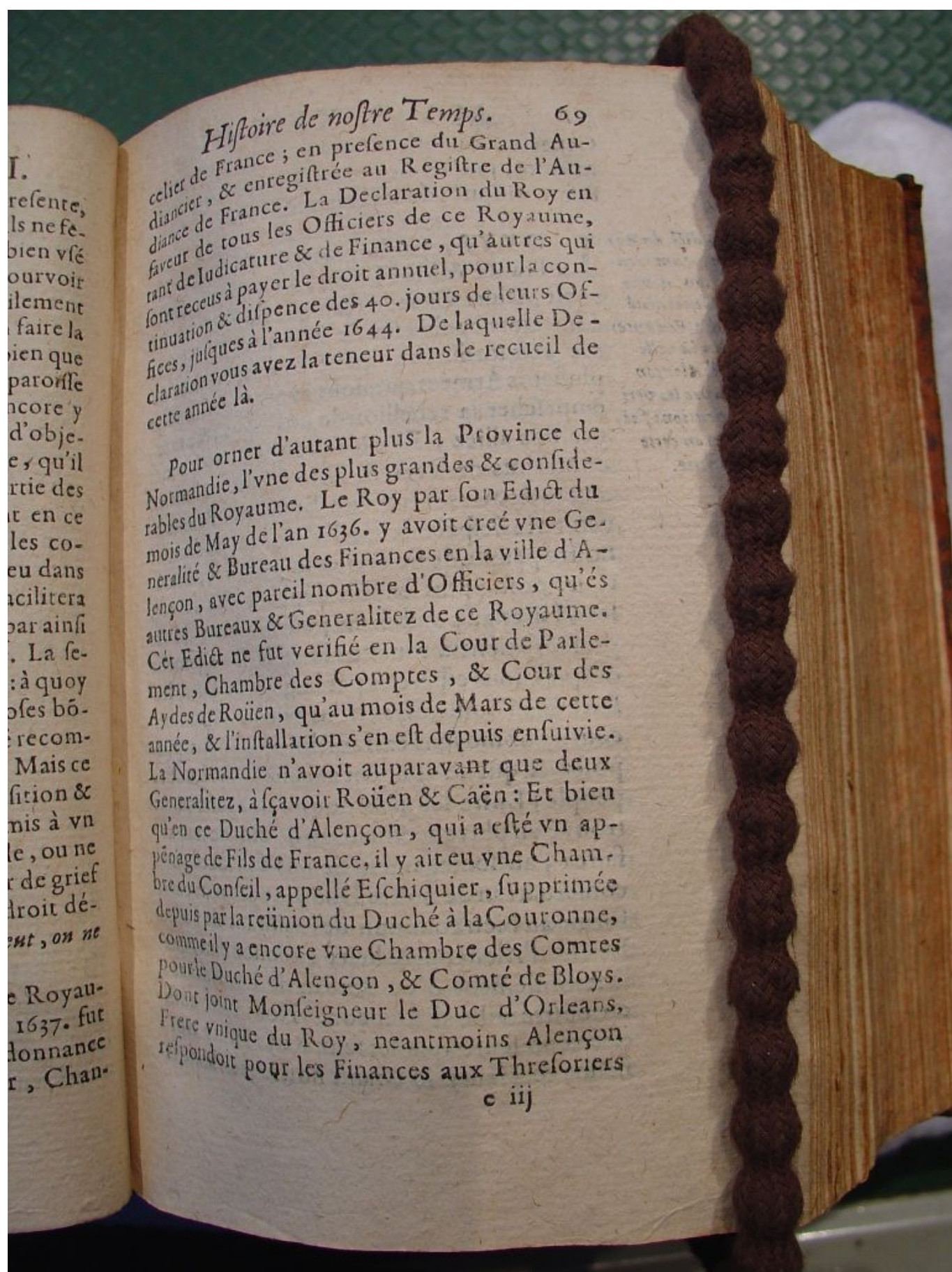
on cherche au loing ce qui est près de soy, dont
 neantmoins on est contraint de se passer avec
 incommodité. Je fini par les Pauvres, l'objet de
 mes labeurs, & la plus agreable fin que ie me
 fois iamais proposée. Entre toutes les causes de
 la pauvreté, dont la deduction seroit ennuyeuse,
 se, nous pouvons dire assurement que l'une des
 plus manifestes, & qui reduit les personnes de
 moindre condition au miserable estat de mendicite,
 ou à soustenir leur vie par moyens illicites,
 & finalement à l'Hostel Dieu, si pis ne leur
 arrive. C'est qu'ils accourent à troupes en cette
 Ville, qui semble estre le centre & le pais com-
 mun de tout le monde, sous l'esperance de quel-
 que avancement qui se trouve ordinairement
 vaine & trompeuse. Car ayants despencé ce peu
 qu'ils avoient au payement des bien-venuees, &
 autres frais inutiles ausquels les induisent ceux
 qui promettent de leur faire trouver employ, &
 aux desbauches qui s'y presentent d'elles mes-
 mes, ausquelles leur oyiveté donne vn facile
 accez. Ils se trouvent accueillis de la necessité
 avant qu'avoir trouvé Maistre : d'où ils sont
 portez à la mendicité, aux vols, meurtres,
 & autres crimes enormes, & par les mala-
 dies que leur apporte en bref la disette, in-
 fectent la pureté de nostre air, & surchargent
 tellement, par leur multitude, l'Hostel-Dieu &
 les autres Hospitaux, que nonobstant tout le
 soing qu'on y apporte ils peuvent veritablement
 dire que le nombre les rend miserables. Au lieu
 qu'ils pourront deormais vne heure apres leur
 arrivées en cette Ville venir appréndre au Bureau

e ij

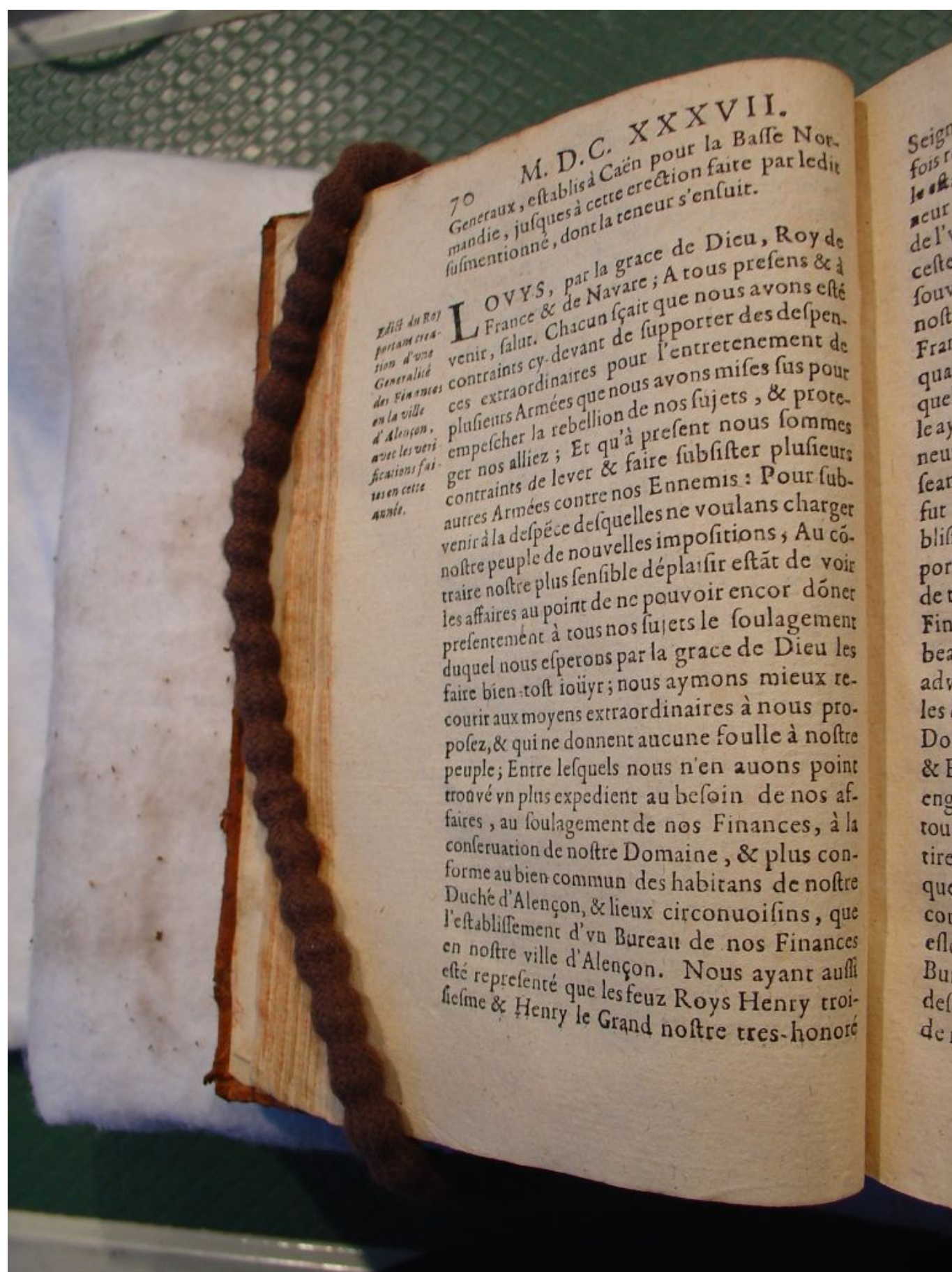
1637_068.jpg



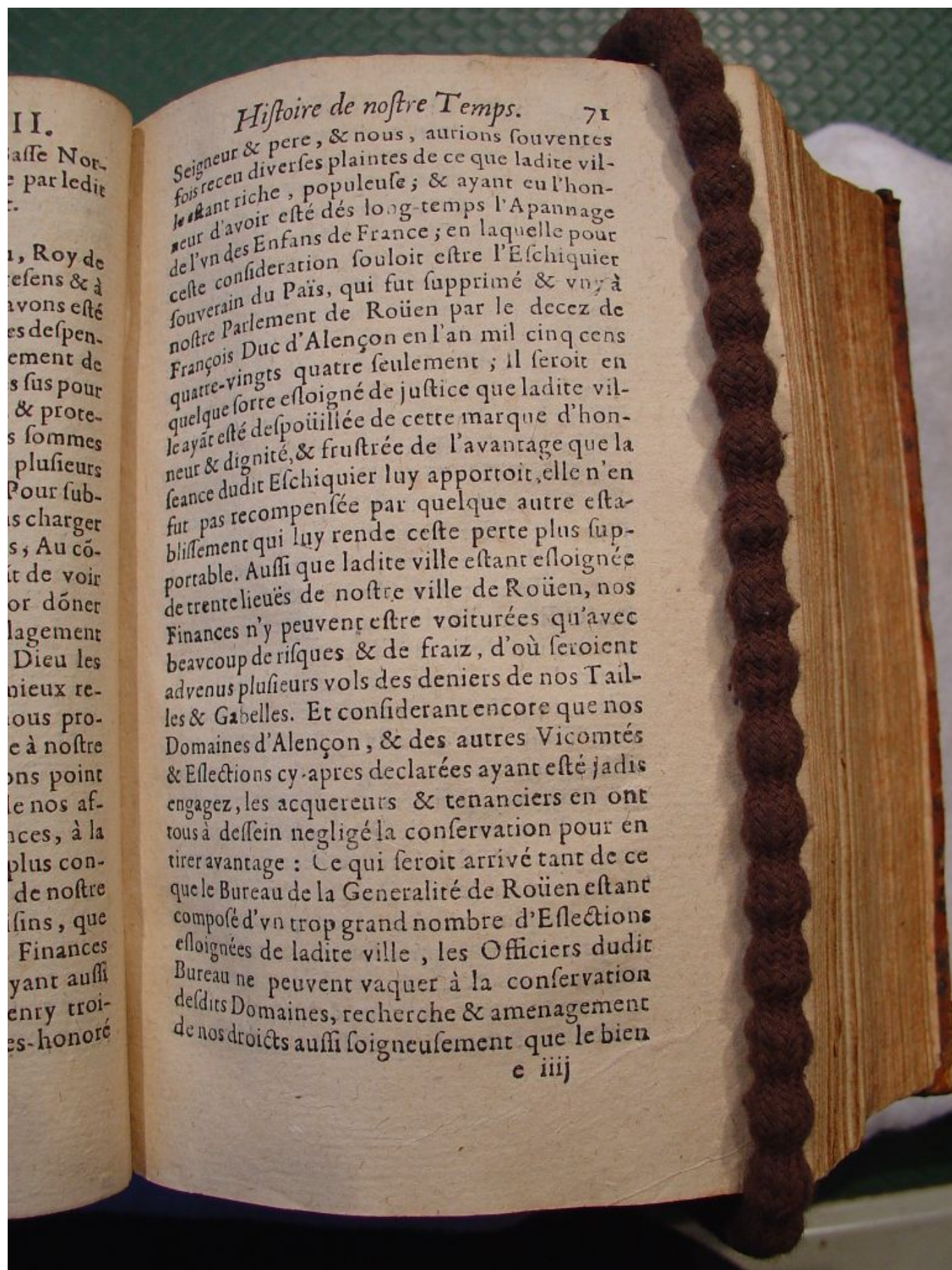
1637_069.jpg



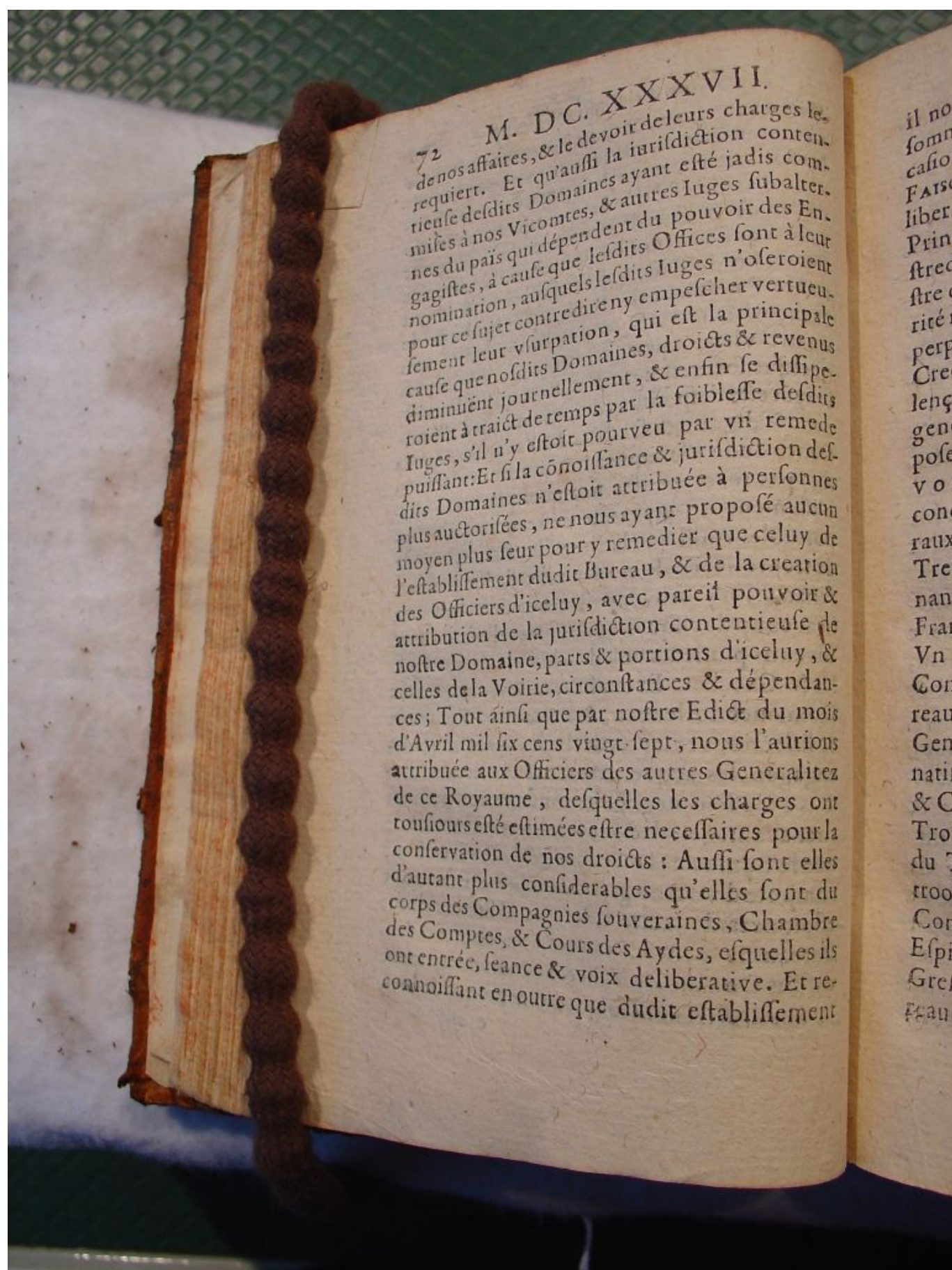
1637_070.jpg



1637_071.jpg



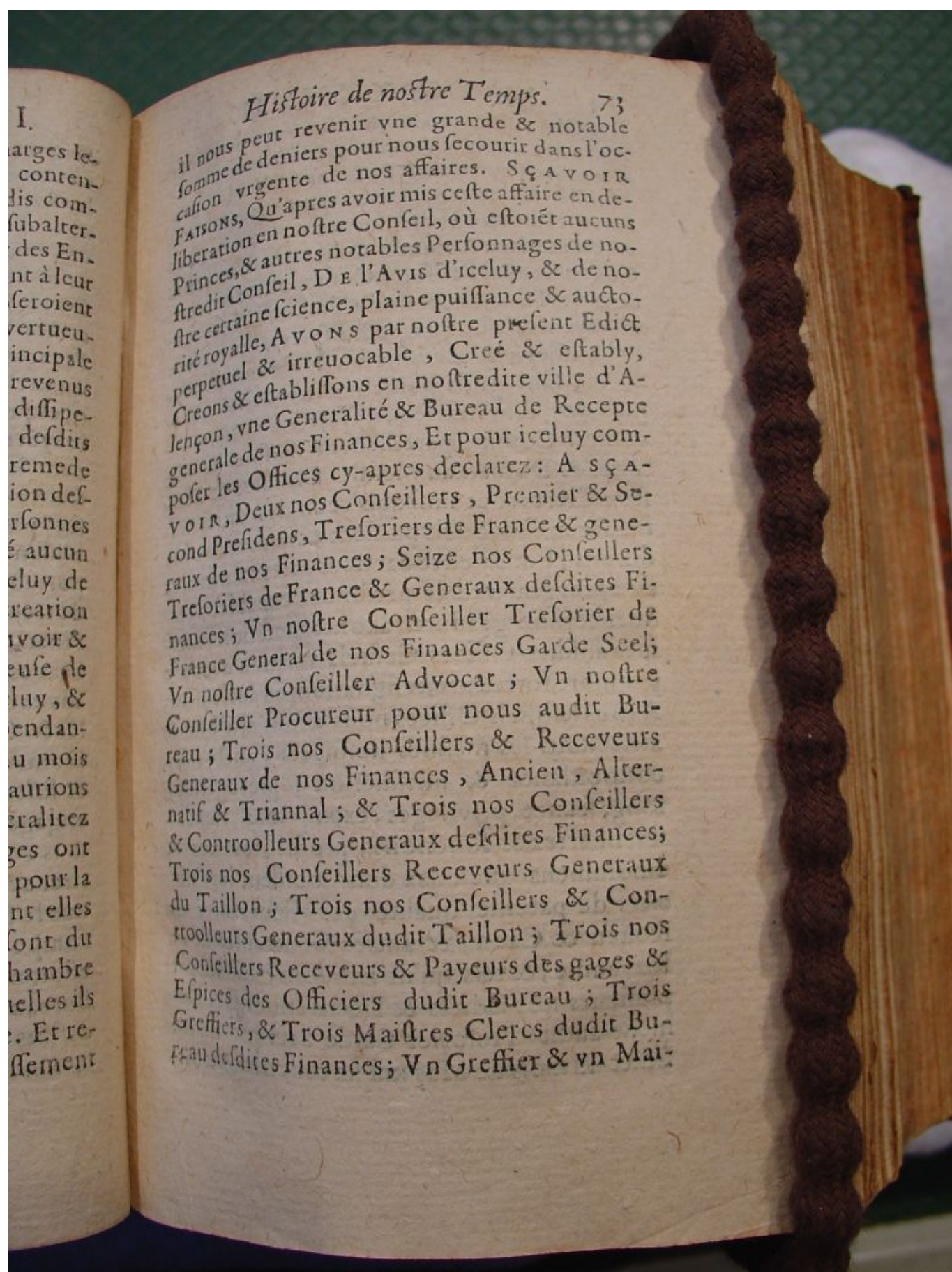
1637_072.jpg



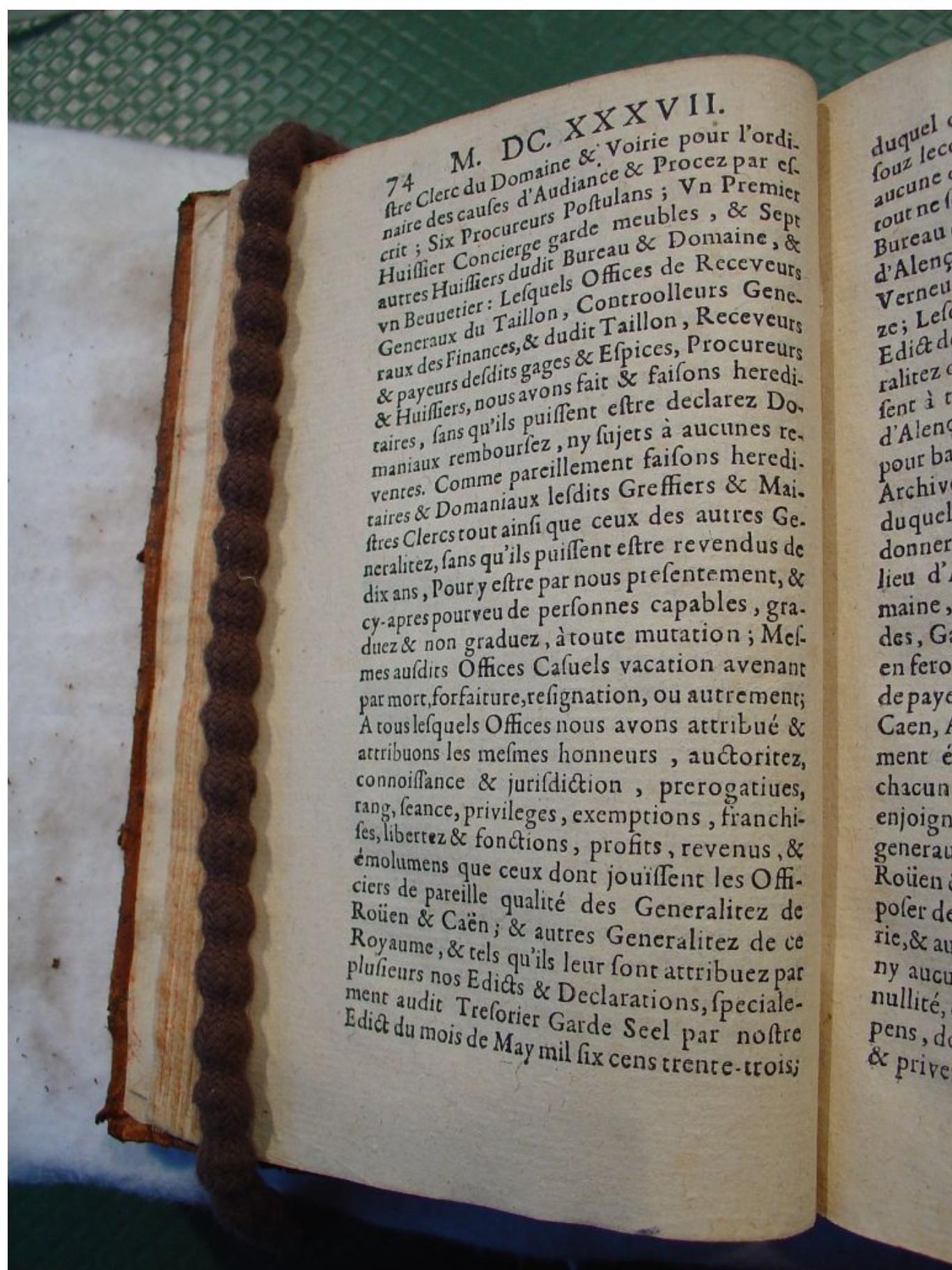
72 M. DC. XXXVII.
 de nos affaires, & le devoir de leurs charges le
 requiert. Et qu'aussi la jurisdiction conten-
 tieuse desdits Domaines ayant esté jadis com-
 mises à nos Vicomtes, & autres Iuges subalter-
 nes du pais qui dépendent du pouvoir des En-
 gagistes, à cause que lesdits Offices sont à leur
 nomination, auxquels lesdits Iuges n'oseroient
 pour ce sujet contredire ny empescher vertueu-
 sement leur usurpation, qui est la principale
 cause que nosdits Domaines, droicts & revenus
 diminuent journellement, & enfin se dissipe-
 roient à traict de temps par la foiblesse desdits
 Iuges, s'il n'y estoit pourveu par vn remede
 puissant: Et si la cōnoissance & jurisdiction des-
 dits Domaines n'estoit attribuée à personnes
 plus auctorisées, ne nous ayant proposé aucun
 moyen plus seur pour y remedier que celuy de
 l'establissement dudit Bureau, & de la creation
 des Officiers d'iceluy, avec pareil pouvoir &
 attribution de la jurisdiction contentieuse de
 nostre Domaine, parts & portions d'iceluy, &
 celles de la Voirie, circonstances & dépendan-
 ces; Tout ainsi que par nostre Edict du mois
 d'Avril mil six cens vingt-sept, nous l'aurions
 attribuée aux Officiers des autres Generalitez
 de ce Royaume, desquelles les charges ont
 tousiours esté estimées estre necessaires pour la
 conservation de nos droicts: Aussi sont elles
 d'autant plus considerables qu'elles sont du
 corps des Compagnies souveraines, Chambre
 des Comptes, & Cours des Aydes, esquelles ils
 ont entrée, seance & voix deliberative. Et re-
 connoissant en outre que dudit establissement

il no
 som
 casio
 Fais
 libera
 Prin
 stred
 stre d
 rité
 perp
 Crec
 leng
 gene
 pose
 v o
 conc
 raux
 Tres
 nan
 Fran
 Vn
 Con
 reau
 Gen
 natif
 & C
 Troi
 du T
 trool
 Con
 Espi
 Gref
 feau

1637_073.jpg



1637_074.jpg



1637_075.jpg

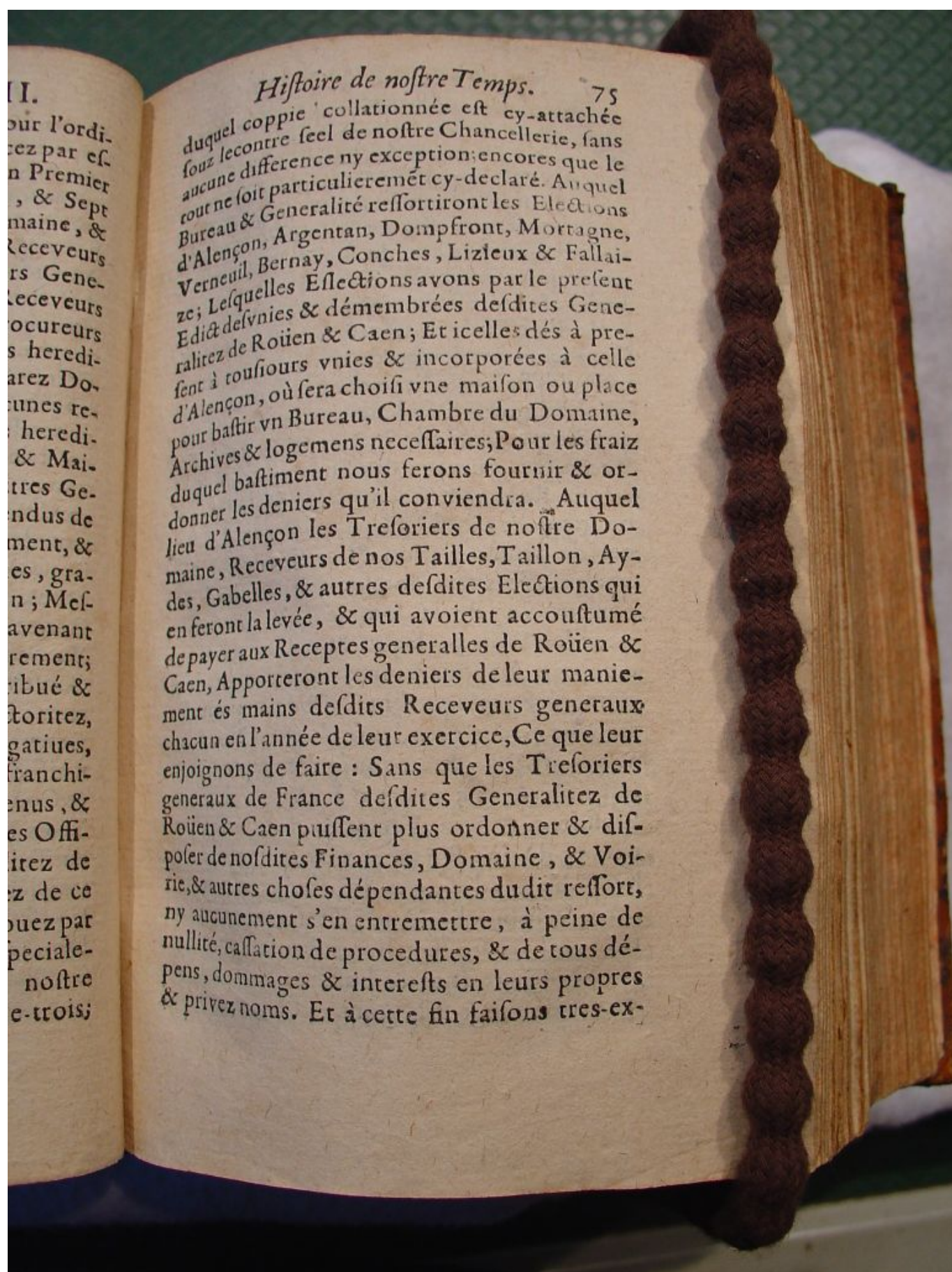


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan